



## Arreter la Subrogation

Par **Croustille**, le **21/08/2022** à **22:44**

Bonjour Monsieur, Madame,

je souhaiterais demandé au service contentieux de stopper la subrogation car mon patron ne me verse pas toutes les IJJS et la complémentaire mutuelle Chorum, je n ai que 510 € pour vivre normalement je ne devrais rien perdre de mon salaire auparavant, je suis en maladie professionnelle depuis peu de temps. Est ce que le service contentieux de la Securite sociale acceptera ma demande de ne plus obtenir la subrogation et avoir à faire seulement avec la sécurité sociale et ils s occuperont également de la complémentaire. Comme ça je ne serais plus volé par mon patron car vivre avec 510 € par mois ou 767 € ce n est jamais le même montant.

Pourquoi ??

merci de me répondre

cordialement

Par **Croustille**, le **21/08/2022** à **22:45**

Bonjour Monsieur, Madame,

je souhaiterais demandé au service contentieux de stopper la subrogation car mon patron ne me verse pas toutes les IJJS et la complémentaire mutuelle Chorum, je n ai que 510 € pour vivre normalement je ne devrais rien perdre de mon salaire auparavant, je suis en maladie professionnelle depuis peu de temps. Est ce que le service contentieux de la Securite sociale acceptera ma demande de ne plus obtenir la subrogation et avoir à faire seulement avec la sécurité sociale et ils s occuperont également de la complémentaire. Comme ça je ne serais plus volé par mon patron car vivre avec 510 € par mois ou 767 € ce n est jamais le même montant.

Pourquoi ??

merci de me répondre

Cordialement